

TOUT SAVOIR SUR LE CDI



Bonjour, je suis Mme LATOUR, la professeure documentaliste du CDI du collège.
Je suis là pour t'aider et te conseiller !



QUAND VENIR AU CDI ?

- Lorsque tu as des heures d'étude
- Pendant la récréation du matin
- De 13h à 13h30 ou 14h



LES HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi : 9h-12 / 13h 16h30
Mardi : 9h-12 / 13h 16h30
Mercredi : fermé
Jeudi : 9h-12 / 13h 16h30
Vendredi : 9h-12 / 13h 16h30

Ouvert à la récré du matin
Fermé à la récré de l'après-midi

COMMENT VENIR AU CDI ?

- Lorsque tu as des heures d'étude : tu te présentes en salle d'étude, l'AED fait l'appel et établit une liste de 20 élèves maximum qui souhaitent venir au CDI.
- Les élèves sont alors accompagnés par un AED.
- A la récré le matin : tu peux venir librement
- A 13h : tu attends Mme Latour à côté de l'escalier sous le porche.

QUE FAIRE AU CDI ?

Impossible de t'ennuyer au CDI, même si tu n'aimes pas lire...

Tu peux :

- Lire ou emprunter un livre ou un magazine
- Faire des recherches ou faire tes devoirs
- Utiliser un ordinateur pour travailler
- Imprimer des documents pour les cours
- Jouer à des jeux de société
- Écouter des livres audios
- Loisirs créatifs

